

## SINGAPOUR

**Date des élections:** 23 décembre 1980

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres du Parlement à la suite de la dissolution anticipée de cet organe le 5 décembre 1980. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 23 décembre 1976.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de Singapour est composé de 75 membres\* élus pour 5 ans.

### **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens de Singapour résidant dans le pays et âgés de 21 ans révolus, à l'exception des personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger, celles condamnées à mort ou purgeant une peine d'emprisonnement d'une durée supérieure à 12 mois, les malades mentaux, les personnes condamnées pour délits électoraux et les personnes servant dans une force armée payée par des fonds autres que ceux alloués par le Parlement, à moins qu'elles ne possèdent un domicile à Singapour.

Les listes électorales sont révisées au plus tard trois ans après les dernières élections générales. Le vote est obligatoire, le non-accomplissement du devoir électoral entraînant la suppression du nom du contrevenant des listes électorales.

Les candidats au Parlement doivent être des électeurs inscrits, résider à Singapour au moment du dépôt de leurs candidatures ou y avoir résidé pendant des périodes de 10 ans au total\* et avoir un degré d'instruction suffisant pour être en mesure de participer activement aux travaux du Parlement et de lire et d'écrire au moins l'une des langues suivantes: anglais, malais, mandarin, tamil. Toutefois, ne sont pas éligibles les faillis non réhabilités, les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement d'une durée égale ou supérieure à un an ou à une amende de S\$2000, ainsi que les personnes qui ont été candidates ou agents électoraux de candidats et qui ont omis de présenter un rapport sur les dépenses électorales comme l'exige la loi. Le mandat parlementaire est incompatible avec l'exercice d'une charge lucrative à Singapour.

La présentation de chaque candidat doit être signée par deux personnes, qui déclarent proposer et soutenir sa candidature et par au moins quatre autres personnes; les noms de ces personnes doivent figurer sur les registres électoraux de la circonscription brigüée par le candidat. Chaque candidat doit faire un dépôt de S\$ 1500 qui lui sera remboursé s'il obtient au moins un huitième du nombre total des suffrages exprimés dans sa circonscription.

\* Voir section *Evolution parlementaire*, pp. 28-29.

Singapour est divisée en 75 circonscriptions qui élisent chacune un député au scrutin uninominal majoritaire à un seul tour.

En cas de vacance d'un siège au Parlement en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

### Considérations générales et déroulement de la consultation

La législature précédente aurait dû normalement durer cinq ans à compter du 7 février 1977 mais de nouvelles élections furent annoncées le 30 novembre 1980.

Au cours de la campagne électorale, le Parti d'action populaire (PAP) au pouvoir mit l'accent sur l'importance de conserver un Gouvernement fort et éprouvé, alors que les partis d'opposition — Front du peuple uni. Front uni. Parti des travailleurs, *Barisan Sosialis*, Parti démocratique de Singapour, Parti de la justice et Organisation nationale malaise (PKMS) — soulignèrent la nécessité d'une opposition au Parlement et la réduction des diverses taxes sur les services publics et les routes et des frais médicaux, par exemple. Certains partis préconisèrent la réduction des dépenses relevant de la défense, l'abolition du service militaire et une coopération plus étroite avec la Malaisie.

Le jour du dépôt des candidatures (13 décembre 1980), 37 candidats du PAP, qui n'avaient pas d'opposants, furent déclarés élus sans qu'un scrutin formel ait été organisé. Le jour du scrutin, le PAP remporta tous les 38 sièges restants. Celui-ci a obtenu 75,55% des suffrages exprimés contre 72,4% lors des élections de 1976. Le Premier Ministre Lee Kuan Yew a conservé son poste et son nouveau Cabinet a prêté serment le 6 janvier 1981.

### Données statistiques

#### 1. Résultats du scrutin\* et répartition des sièges au Parlement

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	685 141
Votants. . . . .	654 195 (95,48%)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	17 743
Suffrages valablement exprimés. . . . .	636 452

\* Dans les 38 circonscriptions où des élections eurent lieu.

Formation politique	de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
Parti d'action populaire (PAP). . . . .	75	494 268	75,55	75 (+6)**
Parti des travailleurs. . . . .	8	39 590	6,05	
Front du peuple uni. . . . .	14	28 586	4,37	
Front uni. . . . .	8	27 522	4,21	
<i>Barisan Sosialis</i> . . . . .	4	16 488	2,52	
Organisation nationale malaise (PKMS)	4	13 435	2,05	
Parti démocratique. . . . .	3	11 292	1,73	
Parti de la justice. . . . .	2	5 271	0,81	

75<sup>M</sup>

' Six sièges de plus depuis les dernières élections.

## *2. Répartition des parlementaires par catégories professionnelles*

Professeurs et assistants d'université. . . . .	9
Juristes. . . . .	6
Journalistes. . . . .	4
Médecins. . . . .	3
Architectes. . . . .	3
Ingénieurs. . . . .	3
Divers (syndicalistes, hommes d'affaires, ensei- gnants, politiciens, anciens fonctionnaires, comptables, etc.). . . . .	47
	<b>75</b>

## *3. Répartition des parlementaires suivant le sexe*

Hommes. . . . .	75
Femmes. . . . .	
	<b>75</b>

## *4. Répartition des parlementaires par classes d'âge*

30-39 ans. . . . .	.15
40-49 » . . . . .	39
50-59 » . . . . .	.16
60-69 » . . . . .	.5
	<b>75</b>